



## DEPARTEMENT DU CHER

### DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Séance du 15 décembre 2025**

**MEMBRES :** M. BAGOT - M. BARNIER - Mme BAUDOUIN - Mme BEN AHMED - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHAVET - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - M. FLEURY - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - Mme MADROLLES - M. METTRE - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - M. PORIKIAN - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE

**Excusés :** M. BONNET à Mme DE CHOULOT  
M. BOURGEOIS à M. METTRE

**Pouvoirs :** Mme BERTRAND à Mme DE CHOULOT  
Mme COURIVAUD à M. PORIKIAN  
M. GALUT à M. METTRE  
Mme RICHER à M. BRUGERE  
Mme ROBINSON à M. LEFELLE

### POINT N° 51

---

#### 1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

---

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

---

**Approbation de la procédure de recueil et de traitement des signalements internes au sein des services du Département du Cher (dispositif de l'alerte éthique professionnelle au titre de la loi du 9 décembre 2016, dite Sapin 2)**

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L.243-1 ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée, et notamment les articles 2 et 6 à 16, ainsi que toutes les dispositions législatives et réglementaires qui y renvoient ;

Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte et notamment les articles 1 à 8 ;

Vu la circulaire du 26 juin 2024 du Ministre de la transformation et de la fonction publiques relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte (NOR : TFPF2415531C) ;

Vu sa délibération n° AD-153/2023 du 3 avril 2023 approuvant la procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques au sein des services du Département, au titre de la loi du 9 décembre 2016 ;

Vu la décision n° 225/2025 du président du Conseil départemental du 29 septembre 2025 portant nomination du référent déontologue des agents publics du Département, du référent laïcité du Département, du correspondant du Département de l'institution du Défenseur des droits ;

Vu l'avis du comité social territorial du 1<sup>er</sup> décembre 2025 sur la procédure de recueil et de traitement des signalements internes au sein des services du Département (dispositif de l'alerte éthique professionnelle, au titre de la loi du 9 décembre 2016, dite Sapin 2) ;

Vu le rapport du Président et l'annexe qui y est jointe ;

Considérant l'intérêt des signalements pour dissuader et prévenir des actes répréhensibles, qu'ils soient ou non constitutifs d'une infraction pénale, et éviter le maintien de situations préjudiciables à l'intérêt général ;

Considérant que le Département est tenu d'établir une procédure de recueil et de traitement des signalements internes émis par les lanceurs d'alerte, après consultation des instances de dialogue social ;

Après examen ;

Vu l'avis émis par la 1<sup>ère</sup> commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

## **DECIDE**



- **d'abroger** la délibération n° AD-153/2023 du 3 avril 2023 susvisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

- **d'approuver** la procédure de recueil et de traitement des signalements internes au sein des services du Département du Cher, ci-jointe en annexe,

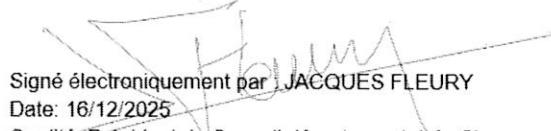
### PRECISE

- que la procédure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour (Groupe Avenir pour le Cher, Groupe des élu.e.s communistes, écologistes et partenaires, Groupe Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre
- 0 abstention
- 0 non participation au vote en raison d'un conflit d'intérêt

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

  
Signé électroniquement par JACQUES FLEURY  
Date: 16/12/2025  
Qualité: Président du Conseil départemental du Cher

Acte transmis au contrôle de légalité le : 17 DEC. 2025

Acte publié le : 17 DEC. 2025



## Accusé de réception préfecture

### Objet de l'acte :

Approbation de la procédure de recueil et de traitement des signalements internes au sein des services du Département du Cher (dispositif de l'alerte éthique professionnelle au titre de la loi du 9 décembre 2016, dite Sapin 2)

Date de transmission de l'acte : 17/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2025

Numéro de l'acte : lmcl30089B ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 018-221800014-20251216-lmcl30089B-DE

Date de décision : 16/12/2025

Acte transmis par : Stephanie BAGES ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires